



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/52/1  
29 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-deuxième session  
Genève, 3-14 octobre 2005  
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION  
DES TRAVAUX DE LA SESSION**

*Note du secrétariat de la CNUCED\**

On trouvera ci-après, dans la section I, l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat (sect. II) donnent des renseignements essentiels sur chaque point, ainsi qu'une brève description des documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

---

\* La présentation tardive du présent document est due à la nécessité de faire approuver l'ordre du jour provisoire par les participants aux consultations du Président et de tenir compte d'une décision prise par le Conseil à sa trente-septième réunion directive.

## I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Questions de procédure:
  - a) Élection du Bureau;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - d) Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Conseil.
2. Débat de haut niveau: croissance économique et réduction de la pauvreté dans les années 90 – Enseignement d'une décennie de réforme économique pour les stratégies de développement et les partenariats mondiaux du nouveau Millénaire.
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale.
4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
  - a) Activités de la CNUCED en faveur des PMA: quatrième rapport intérimaire;
  - b) Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés: évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur.
5. Le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement.
6. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.
7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social:
  - Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès réalisés dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.
8. Activités de coopération technique:
  - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante-cinquième session);
  - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien;
  - c) Examen de la politique d'investissement du Kenya.

9. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la onzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:

- a) Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence;
- b) Rencontres avec la société civile organisées conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo;
- c) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-cinquième session (12-16 septembre 2005);
- d) Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.

10. Autres questions relatives au commerce et au développement:

- a) Développement progressif du droit commercial international: trente-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (Vienne, 4-15 juillet 2005);
- b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-huitième session (Genève, 18-22 avril 2005).

11. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

- a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2004-2005 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2006;
- b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
- c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil;
- d) Examen du calendrier des réunions;
- e) Composition du Groupe de travail en 2006;
- f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

12. Questions diverses.

13. Adoption du rapport.

## II. ANNOTATIONS

### Point 1: Questions de procédure

1. Le règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

#### a) Élection du Bureau

2. Les articles 18 et 19 du règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres, à savoir 1 président, 10 vice-présidents, et 1 rapporteur (4 membres de la liste A (Afrique/Asie), 4 de la liste B, 2 de la liste C, et 2 de la liste D figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX), de l'Assemblée générale telle que modifiée).

3. Conformément au cycle de roulement en vigueur depuis la neuvième session de la Conférence, le Président du Conseil à sa cinquante-deuxième session sera le représentant de l'un des États de la liste C, et le rapporteur le représentant de l'un des États de la liste D. Les 10 vice-présidents seront élus comme suit: 4 pour la liste A (Afrique/Asie), 4 pour la liste B, 1 pour la liste C, et 1 pour la liste D.

#### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

##### *Ordre du jour*

4. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

##### *Organisation des travaux*

5. Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps, que les délégations (en particulier les petites délégations) puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

##### *Constitution de comités de session*

6. En application de l'article 62 de son règlement intérieur, le Conseil souhaitera peut-être constituer deux comités de session. Il est proposé de renvoyer le point 4 au comité de session I et le point 5 au comité de session II.

##### *Calendrier des séances*

7. Le calendrier général des deux semaines de séances du Conseil sera distribué ultérieurement afin que d'éventuels faits nouveaux survenant avant l'ouverture de la session puissent y être pris en considération.

#### c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

8. Aux termes de l'article 17.2 du règlement intérieur, «Le Bureau du Conseil examine les pouvoirs et fait rapport au Conseil».

##### *Documentation présentée pendant la session*

**d) Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Conseil**

9. Un projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-troisième session du Conseil sera présenté par le secrétariat. Le Conseil pourrait en renvoyer l'examen aux consultations de son président avec le Bureau et les coordonnateurs.

*Documentation présentée pendant la session*

**Point 2: Débat de haut niveau: croissance économique et réduction de la pauvreté dans les années 90 – Enseignements d'une décennie de réforme économique pour les stratégies de développement et les partenariats mondiaux du nouveau Millénaire**

10. D'après l'étude de la Banque mondiale intitulée *Economic Growth in the 1990s: Learning from a Decade of Reform*, les réformes économiques dans les années 90 ont donné des résultats très mitigés et, dans la plupart des pays, n'ont pas entraîné une croissance soutenue d'une ampleur suffisante pour réduire notablement la pauvreté. Les participants au débat de haut niveau:

a) Dresseront un bilan de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans les années 90, y compris des stratégies de développement des pays ayant obtenu les meilleurs résultats et des conséquences des aspects fondamentaux des réformes économiques – stabilité macroéconomique, libéralisation du commerce, libéralisation financière, et privatisation et déréglementation (en se référant au rapport de la Banque mondiale et à des études de cas nationales, par exemple concernant le Chili, la Tunisie et le Viet Nam);

b) Examineront les conceptions les plus récentes de stratégies de développement visant à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté (par exemple, s'agissant du diagnostic de croissance et de la contrainte que représente la prise d'engagements), en se fondant sur l'expérience);

c) Évalueront les conséquences pour des partenariats mondiaux efficaces dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement et de la technologie.

*Documentation*

TD/B/52/7 Croissance et développement dans les années 90: Enseignements d'une décennie énigmatique

**Point 3: Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale**

11. Le Conseil sera saisi, en tant que document de base pour ses discussions, du *Rapport sur le commerce et développement, 2005* (Rapport et *Aperçu général*). Le *Rapport* passe en revue les tendances récentes de l'économie mondiale du point de vue des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, ainsi que les facteurs qui ont contribué à une croissance plus rapide et plus large dans les pays en développement. Y sont également examinés les facteurs de risque pour l'économie mondiale, en particulier pour les pays en

développement, qui pourraient découler de la récente forte hausse des cours du pétrole et de déséquilibres mondiaux croissants. Le *Rapport* présente une évaluation approfondie des facteurs déterminants, présents et futurs, des structures du commerce de la Chine et de l'Inde, notamment la part croissante de ces pays dans les importations mondiales de différents produits primaires ainsi que dans les exportations mondiales d'articles manufacturés à faible intensité de compétences. Il analyse les conséquences pour les prix des produits primaires d'une croissance économique rapide dans les grands pays d'Asie de l'Est et du Sud, replace l'évolution récente des termes de l'échange des pays en développement dans un contexte à plus long terme et examine les effets sur le revenu réel de récents mouvements des termes de l'échange de différents groupes de pays en développement. Enfin, y sont décrites les nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale qui pourraient nécessiter d'apporter des ajustements aux stratégies nationales de développement ainsi qu'aux grandes orientations au niveau international. Le débat sur ce point sera enrichi d'une discussion interactive avec un petit groupe d'experts.

#### *Documentation*

UNCTAD/TDR/2005 et *Overview Rapport sur le commerce et le développement, 2005*

#### **Point 4: Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

12. Conformément au paragraphe 113 du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, la CNUCED a poursuivi ses efforts pour prendre des mesures concrètes permettant d'intégrer les actions et les engagements figurant dans le Programme d'action dans ses activités et dans les travaux du mécanisme intergouvernemental. Les activités seront axées sur la recherche et l'analyse directive, la formation de consensus, la coopération technique et le renforcement des capacités.

##### **a) Activités de la CNUCED en faveur des PMA: Quatrième rapport intérimaire**

13. À ses sessions ordinaires, le Conseil du commerce et du développement passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 dans les domaines relevant des mandats et des compétences de la CNUCED. Dans ses conclusions concertées 476(L) du 17 octobre 2003, il a instamment prié le secrétariat de continuer à lui faire rapport à ses sessions ordinaires sur les activités de la CNUCED en faveur des PMA, y compris les activités se rapportant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, et il a souligné la nécessité pour la CNUCED de continuer de contribuer à l'examen par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale de la mise en œuvre du Programme d'action. Le rapport intérimaire (TD/B/52/3), établi conformément à cette décision, vise à aider le Conseil à sa cinquante-deuxième session à réaliser son examen annuel de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action; il souligne, notamment, l'importance d'un dialogue constant entre les PMA et leurs partenaires de développement pour trouver les moyens de renforcer l'impact des activités d'analyse et des activités opérationnelles de la CNUCED sur le commerce et les perspectives de développement de ces pays.

*Documentation*

TD/B/52/3 Activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés: quatrième rapport intérimaire

**b) Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés: évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur**

14. À sa cinquantième session en 2003, le Conseil du commerce et du développement a examiné les incidences de récentes initiatives en faveur des PMA en matière d'accès aux marchés. Une note d'information du secrétariat (TD/B/50/5) avait souligné que les préférences en matière d'accès aux marchés avaient, par le biais du commerce, des incidences positives sur l'investissement, l'emploi et la réduction de la pauvreté dans plusieurs PMA. Toutefois, l'effritement des préférences en matière d'accès aux marchés accordées aux PMA du fait de la diminution des droits NPF et d'arrangements régionaux de libre-échange constituait l'un des plus sérieux obstacles aux efforts de ces pays pour surmonter leurs handicaps compétitifs dans l'économie mondiale. Le Conseil avait donc demandé au secrétariat «d'analyser les conséquences pour les PMA de l'éventuel effritement des préférences résultant de la poursuite de la libéralisation du commerce et, le cas échéant, de recommander des mesures pour aider les PMA à en atténuer les effets préjudiciables».

15. La note d'information TD/B/52/4 a été établie conformément à cette demande, en tant que premier examen des conséquences de l'effritement des préférences. Elle indique les pays et les produits qui bénéficient le plus des récentes initiatives en matière d'accès préférentiel aux marchés prises par l'Union européenne, le Japon et les États-Unis en faveur des PMA, tout en soulignant que près de 20 produits primaires d'une grande importance pour les PMA sont exportés sur ces trois grands marchés sans bénéficier de traitement préférentiel, puisqu'ils sont frappés de droits NPF nuls ou extrêmement faibles. Le secrétariat passe brièvement en revue des mesures qui pourraient être prises pour atténuer les effets préjudiciables de l'effritement des préférences. Outre un élargissement des actuelles préférences et l'octroi d'une compensation financière aux pays les plus durement touchés, il est de plus en plus reconnu qu'il est important d'élargir le concept de traitement préférentiel à d'autres domaines que l'accès aux marchés. Une réunion-débat d'experts sera organisée au cours de la cinquante-deuxième session du Conseil sur ces questions.

*Documentation*

TD/B/52/4 Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés: évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur

**Point 5: Le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement**

16. Le Conseil sera saisi de l'aperçu général d'un rapport consacré à l'investissement étranger direct en Afrique, présenté conjointement avec le rapport intégral publié sous la cote UNCTAD/GDS/AFRICA/2005/1, qui sera disponible en anglais et en français. Ces dernières années, les mesures destinées à attirer les IED ont pris une place de premier plan dans les stratégies de développement économique, en vue d'assurer le financement du développement



dans les pays africains sans accroître leur endettement. En outre, il était escompté que par la création d'emplois, le transfert de nouvelles technologies et l'établissement de relations commerciales et industrielles avec le reste de l'économie, les IED permettraient de s'attaquer directement au problème de la pauvreté en Afrique. Les réformes d'orientation visant à améliorer le climat de l'investissement dans les pays africains ont donc de plus en plus été axées sur les moyens d'attirer les IED; elles n'ont pas, dans la plupart des cas, donné les résultats escomptés, qu'il s'agisse d'accroître les flux d'IED dans les secteurs productifs ou de favoriser une croissance plus rapide et une diminution de la pauvreté. Le rapport établit la nécessité d'adopter une approche plus critique de l'évaluation de l'ampleur, de la qualité et de l'impact des IED dans les pays africains.

*Documentation*

TD/B/52/5	Le développement économique en Afrique: Repenser le rôle de l'investissement étranger direct (Aperçu général)
UNCTAD/GDS/AFRICA/2005/1	Le développement économique en Afrique: Repenser le rôle de l'investissement étranger direct

**Point 6: Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement**

17. Depuis 2002, le Conseil réalise un examen régulier des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêt un intérêt particulier pour les pays en développement. Les négociations commerciales multilatérales en cours au titre du programme de travail de Doha sont pour les pays en développement une importante occasion d'obtenir que le système commercial international et les négociations commerciales contribuent effectivement à leur développement. Ce point permettra au Conseil d'examiner les progrès obtenus, au niveau du programme de travail, dans les domaines intéressant les pays en développement depuis la décision adoptée le 1<sup>er</sup> août 2004 par le Conseil général de l'OMC («Ensemble de résultats de juillet»). Cet examen apparaît particulièrement opportun compte tenu de l'examen d'ensemble que réalisera en septembre l'Assemblée générale de la mise en œuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que de la prochaine – sixième – Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005. Le secrétariat distribuera une note pour aider le Conseil à s'acquitter de son mandat.

*Documentation*

TD/B/52/8	Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement
-----------	---

**Point 7: Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social:**

- **Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.**

18. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

19. Le paragraphe 2 du Consensus de São Paulo stipule que la CNUCED doit contribuer de manière notable à la mise en œuvre des textes issus des récentes conférences mondiales. En vertu du paragraphe 10 du même document, il incombe particulièrement à la CNUCED de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

20. Le Conseil doit répondre aux deux demandes que lui a adressées l'Assemblée générale au paragraphe 27 a) de la résolution 57/270 B sur la base d'une note thématique qui sera établie par le secrétariat de la CNUCED.

*Documentation*

TD/B/52/6 Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine: Note du secrétariat de la CNUCED

**Point 8: Activités de coopération technique**

**a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (Rapport du Groupe de travail sur sa quarante-cinquième session)**

21. Le Conseil examinera les activités de coopération technique entreprises en 2004, ainsi que l'évolution de cette coopération, en particulier les questions concernant le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement et les progrès réalisés dans l'application de la décision 478(L) adoptée à la cinquantième session concernant la coopération technique. Pour l'examen de ce point, le Conseil sera saisi du rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-cinquième session, tenue du 12 au 16 septembre 2005, y compris un examen programme par programme des activités de coopération technique entreprises en 2004.

*Documentation*

TD/B/WP/181 Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

TD/B/WP/181/Add.1 Annex I – Review of activities undertaken in 2004  
(en anglais seulement)

TD/B/WP/181/Add.2 Annex II – Statistical tables (en anglais seulement)

**b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

22. Conformément au plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005, au paragraphe 167 du Plan d'action de Bangkok et au paragraphe 35 du Consensus de São Paulo, le secrétariat de la CNUCED continue d'intensifier son aide au peuple palestinien pour le développement de ses capacités d'élaboration de politiques et de gestion concernant le commerce international, les stratégies de développement, l'investissement, les finances publiques, et les services connexes. Il fait rapport chaque année au Conseil du commerce et du développement sur son programme d'assistance technique au peuple palestinien. Ses rapports comprennent une actualisation des résultats économiques et commerciaux palestiniens et les résultats des analyses et des activités de recherche correspondantes qu'il réalise.

23. Conformément aux dispositions de son programme de travail biennal, le secrétariat a établi son rapport annuel sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien pour examen par le Conseil du commerce et du développement. Le premier chapitre passe en revue l'évolution récente de l'économie du territoire palestinien occupé et évalue l'impact de l'intensification de la crise des cinq dernières années et ses incidences sur la pauvreté, les capacités de production et les résultats économiques. Il propose également quelques éléments d'un cadre de politique de développement visant les couches pauvres de la population en vue d'aider à instaurer une économie viable pour un État viable. Le deuxième chapitre porte sur les activités d'assistance technique de la CNUCED en cours ou achevées depuis 2004, ainsi que sur les besoins en ressources pour les propositions d'activités de coopération technique en attente.

24. En prenant note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, le Conseil pourrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les débats consacrés à ce point de l'ordre du jour dans son rapport sur sa cinquante-deuxième session, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, ainsi que sur les contraintes en matière de ressources qui pèsent sur une exécution effective du mandat énoncé dans le Consensus de São Paulo à cet égard.

*Documentation*

TD/B/52/2 Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

**c) Examen de la politique d'investissement du Kenya**

25. Ce type d'examen vise à aider le pays concerné à améliorer sa politique d'investissement en vue d'attirer l'investissement étranger direct et de mieux en tirer parti. Organisé à la demande de l'État membre, il s'effectue au niveau intergouvernemental, afin de permettre aux pays

d'échanger leur propre expérience et, en particulier, de faire connaître aux gouvernements et aux investisseurs les conditions d'investissement dans le pays concerné.

26. Le Conseil sera saisi du document examinant la politique d'investissement du Kenya. Le rapport sera présenté par le secrétariat et par un représentant de haut niveau et sera suivi des débats du groupe d'examen et d'une discussion générale.

*Documentation*

UNCTAD/ITE/IPC/2005/8 Investment Policy Review: Kenya

**Point 9: Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la onzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent**

**a) Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence**

27. Conformément au paragraphe 114 du Consensus de São Paulo, le Conseil examinera les partenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence dans les domaines suivants: TIC au service du développement, produits de base, investissement, renforcement des capacités et formation, y compris les établissements de formation, les universités et les instituts de recherche. Un rapport intérimaire sera présenté oralement sur les progrès et la mise en œuvre de chacun de ces partenariats.

**b) Rencontres avec la société civile organisées conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo**

28. En application du paragraphe 117 du Consensus de São Paulo, le Conseil du commerce et du développement organisera des rencontres informelles d'une demi-journée avec des acteurs non étatiques pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi. Le secrétariat établira une synthèse des résultats de ces rencontres, qui sera ensuite soumise au Conseil en tant que contribution à ses débats. Les modalités de participation seront inspirées des règles appliquées pour la participation de la société civile et des organismes du secteur privé à la préparation de la Conférence.

*Documentation présentée pendant la session*

**c) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-cinquième session**

29. Le rapport du Groupe de travail sur sa quarante-cinquième session sera présenté au Conseil pour examen.

*Documentation*

TD/B/WP/184 Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-cinquième session

**d) Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED**

30. À sa trente-septième réunion directive, le Conseil a décidé d'ajouter la question du financement de la participation d'experts à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session. À la demande du Conseil, le secrétariat établira une note contenant un aperçu des contraintes qui pèsent sur le financement de la participation d'experts, une information actualisée sur les pratiques d'autres organisations pour ce qui est du recours au budget ordinaire pour financer les frais de voyage et autres frais encourus par les experts pour leur participation à des réunions intergouvernementales et, si possible, des propositions pour l'avenir.

*Documentation présentée pendant la session*

**Point 10: Autres questions relatives au commerce et au développement**

**a) Développement progressif du droit commercial international: trente-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (4-15 juillet 2005, Vienne)**

31. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a tenu sa trente-huitième session à Vienne, du 4 au 15 juillet 2005. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de cette session.

*Documentation*

A/60/17 Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa trente-huitième session

**b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-huitième session (Genève, 18-22 avril 2005)**

32. À sa trente-huitième session (18-22 avril 2005), le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international a examiné les activités de coopération technique du CCI en 2004 et a pris note du rapport du Comité consultatif du Fonds global d'affectation spéciale du CCI.

*Documentation*

ITC/AG(XXXVIII)/200 Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-huitième session

**Point 11: Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

**a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2004-2005 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2006**

33. Conformément à la décision 466 (XLVII) du Conseil, le Président de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de cet organe et de la mise en œuvre du paragraphe 166.

**b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil**

34. À l'heure actuelle, 111 organismes intergouvernementaux sont autorisés à participer aux travaux de la CNUCED; la liste de ces organismes figure dans le document TD/B/IGO/LIST/5. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente session.

**c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil**

35. À l'heure actuelle, 192 organisations non gouvernementales sont autorisées à participer aux travaux de la CNUCED; la liste de ces organisations figure dans le document TD/B/NGO/LIST/7 et Corr.1; 107 sont inscrites dans la catégorie générale et 85 dans la catégorie spéciale. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente session.

**d) Examen du calendrier des réunions**

36. Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour le reste de l'année 2005 et d'un calendrier indicatif pour 2006.

*Documentation*

TD/B/52/L.1      Calendrier des réunions de la CNUCED

**e) Composition du Groupe de travail pour 2006**

37. Le Conseil devra approuver la composition du Groupe de travail pour 2006 sur la base des candidatures proposées par les groupes régionaux.

*Documentation présentée pendant la session*

**f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil**

38. Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toutes les propositions dont il pourrait être saisi.

*Documentation présentée pendant la session, si nécessaire*

**Point 12: Questions diverses**

**Point 13: Adoption du rapport**

39. Conformément à la décision 259 (XXV) du Conseil, deux versions du rapport sont établies: a) le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, contenant les résolutions et décisions adoptées pendant la session et tout autre texte ou information que le Conseil décide de communiquer à l'Assemblée; et b) le compte rendu intégral des travaux du Conseil, qui constitue les documents officiels de la session du Conseil.

### CALENDRIER INDICATIF DES SÉANCES

Première semaine	Lundi 3 octobre	Mardi 4 octobre	Mercredi 5 octobre	Jeudi 6 octobre	Vendredi 7 octobre
10 heures	PLÉNIÈRE Ouverture: Questions de procédures Déclarations: Secrétaire général CNUCED Groupes régionaux	PLÉNIÈRE Point 3 Interdépendance	COMITÉ DE SESSION I Point 4 PMA	PLÉNIÈRE Point 6 Après-Doha	PLÉNIÈRE Point 6 Après-Doha
15 heures	DÉBAT DE HAUT NIVEAU Point 2 Croissance économique et réduction de la pauvreté	PLÉNIÈRE Point 3 Interdépendance	COMITÉ DE SESSION I Point 4 PMA	PLÉNIÈRE Point 6 Après-Doha	PLÉNIÈRE Point 8 a) Examen des activités de coopération technique b) Report sur l'assistance au peuple palestinien Point 9 b) Rencontres avec la société civile* c) Rapport du Groupe de travail d) Financement de la participation d'experts
Deuxième semaine	Lundi 10 octobre	Mardi 11 octobre	Mercredi 12 octobre	Jeudi 13 octobre	Vendredi 14 octobre
10 heures	COMITÉ DE SESSION II  Point 5 Afrique	PLÉNIÈRE  Point 8 c) EPI du Kenya	DISCUSSIONS INFORMELLES  Point 5 Afrique	DISCUSSIONS INFORMELLES	PLÉNIÈRE  Point 7 – Suivi des grandes conférences de l'ONU Point 9 a) – Partenariats Point 10 Point 11, a) à e)
15 heures	COMITÉ DE SESSION II  Point 5 Afrique	DISCUSSIONS INFORMELLES  Point 4 PMA	BUREAU  Puis  DISCUSSIONS INFORMELLES	DISCUSSIONS INFORMELLES	Adoption des rapports des Comités de session I et II  PLÉNIÈRE Clôture: Point 1 c) et d) Point 11 f) Rapports des comités de session I et II Tous autres points Adoption du rapport

\* Les rencontres avec la société civile auront lieu le 29 septembre 2005. Le rapport sur ces rencontres sera présenté au Conseil le vendredi 7 octobre 2005.

-----